

Le 8 octobre 2024

Milieus naturels : la Charte Forestière de Thonon Agglomération officiellement signée

Ce mardi 8 octobre 2024 constitue une date importante pour l'avenir des forêts du territoire, avec la signature d'une première Charte Forestière pour l'agglomération. Durant les six prochaines années, celle-ci constituera une feuille de route pour l'ensemble des acteurs et partenaires concernés. Au cœur des actions : la production de bois, le soutien à la filière locale, la cohabitation des usagers, ou encore la préservation de l'écosystème forestier.

_ Qu'est-ce qu'une charte forestière ?

Outil volontaire mis en œuvre par les collectivités territoriales, elle vise à définir une stratégie et un plan d'actions pour la forêt et la filière forêt-bois locale. Les objectifs sont multiples :

- Caractériser la **place de la forêt sur le territoire**
- Créer un **réseau local d'acteurs** de la filière forêt-bois pour échanger sur diverses thématiques forestières et initier des projets forestiers partagés sur le territoire
- Viser à **concilier les multiples usages** et rôles de la forêt, qu'ils soient économiques (exploitation du bois), environnementaux (préservation de la biodiversité, séquestration du carbone, purification de l'air et de l'eau), sociaux (éducation, loisirs, tourisme) ou paysagers. Ce concept de multifonctionnalité de la forêt est au cœur de cette approche
- Promouvoir une **gestion forestière durable**

_ Une longue maturation du projet

Sur le territoire, un premier projet de charte forestière avait été lancé en 2007, puis repris en 2011 sur les périmètres des anciennes intercommunalités (Collines du Léman et Bas-Chablais), sans aboutir. Avec le recrutement d'une chargée de mission dédiée, Thonon Agglomération a pu reprendre la conduite du projet en 2022, qui a conduit à la définition d'un plan d'actions complet, élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

La charte forestière qui a découlé de ce travail collaboratif sera déployée sur 6 ans, avec un premier plan d'actions qui sera mis en œuvre sur les 3 premières années (de 2024 à 2026).

Un projet multi partenarial

Thonon Agglomération a porté le projet en lien avec plus d'une trentaine d'acteurs :

- des partenaires techniques, professionnels et institutionnels : CNFP AURA, ONF, COFOR 74, Coforêt, Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, Gestionnaires forestiers des Alpes, UFP 74, DDT 74, SIAC...
- des représentants des associations d'usagers et de protection de la nature : ASL, ASTERS, OFB, FNE 74, CODEVER
- des représentants de la filière bois : scieries du territoire, exploitants forestiers, négoce en bois...
- des représentants d'établissements publics : Département de la Haute-Savoie, Région Auvergne Rhône-Alpes, office de tourisme intercommunal Destination Léman...

_ Les enjeux du territoire

La **forêt** représente **40 % du territoire** de Thonon Agglomération.

Au niveau de la propriété, les forêts du territoire sont **majoritairement privées** (13 % seulement appartient au domaine public), ce qui rend d'autant plus difficile la **capacité à intervenir pour exploiter le bois** : la création de dessertes pour l'accès aux bois est un enjeu.

Le territoire connaît également une **difficulté à recruter dans les métiers du bois**, avec une main d'œuvre qui vient parfois d'autres territoires. Communiquer sur les métiers liés à la filière-bois reste donc un axe essentiel.

Par ailleurs, la problématique des **conflits d'usage** est assez prégnante **dans un contexte de forte urbanisation** et une forêt très utilisée pour les loisirs.

Certaines forêts du territoire présentent de **réels enjeux écologiques** avec la présence notamment du sonneur à ventre jaune et d'habitats propices à certains coléoptères.

A noter également la **présence du scolyte** qui se propage très rapidement dans nos forêts, d'où l'enjeu d'avoir la capacité d'intervenir sur les forêts concernées et de faire la promotion du bois bleu afin de pouvoir valoriser ce type de bois. Le **changement climatique** est en partie à l'origine de cette situation avec des périodes de sécheresse qui fragilisent les arbres et favorisent la propagation de l'insecte.

Les sécheresses accentuent par ailleurs le **risque incendie** qui nécessite de mieux connaître la vulnérabilité du territoire et de mettre en place les équipements nécessaires à la protection de la forêt et des populations.

Enfin, plusieurs communes du territoire se tournent vers la **création de chaufferies bois**, d'où l'enjeu de rendre possible l'exploitation et l'accessibilité des forêts, tout en veillant à préserver la biodiversité et la fonctionnalité de ces milieux.

_ Les axes et objectifs du plan d'actions

5 axes :

1. Animation et gouvernance de la CFT

2. Améliorer la production et faciliter la mobilisation du bois sur le territoire

Parmi les objectifs :

- *permettre un meilleur accès à la ressource*
- *poursuivre l'animation de la bourse foncière forestière du Chablais*
- *promouvoir la mise en place de documents de gestion forestière durable*

3. Dynamiser et soutenir la filière bois locale

Parmi les objectifs :

- *créer des plateformes de stockage bois*
- *communiquer sur les vertus du bois énergie et de la ressource locale*
- *développer davantage les chaufferies bois publiques sur le territoire*

4. Garantir une cohabitation des usages en forêt

Parmi les objectifs : embaucher des gardes champêtres communaux ou pluri-communaux

5. Garantir la fonctionnalité de l'écosystème forestier

Parmi les objectifs :

- *soutenir le projet sylvicole territorial du Chablais Sylv'ACCTES*
- *réaliser une étude sur l'aléa incendie en forêt*

De premières actions programmées entre 2024 et 2025

- Recherche d'un site pour la mise en place d'une **plateforme de stockage de bois**
- Lancement de l'**étude Desserte et DFCI** (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)
- **Conventionnement avec le Pôle Excellence Bois (PEB)**

Coûts et financement

Les actions qui seront mises en œuvre seront financées, pour la plupart, par Thonon Agglomération. Elles sont évaluées à **733 000 € HT** pour les 3 premières années.

Des subventions pourront être attribuées par :

- le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural)
- le Département de la Haute-Savoie dans le cadre de son Plan Forêt et du Contrat Haute-Savoie Nature signé avec Thonon Agglomération
- le Fonds Vert (fonds gouvernementaux pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires)

CONTACT PRESSE : Caroline Blondet
Service communication
+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr